

1

La perte d'emploi pour un chef d'entreprise, c'est quoi?

Perdre son emploi pour un chef d'entreprise peut signifier beaucoup. Les dirigeants d'entreprise peuvent bénéficier d'une assurance perte d'emploi pour maintenir leur revenu en cas de révocation ou de liquidation de leur entreprise.

Événements concernant le dirigeant mandataire social :

- Révocation (même lorsque le mandataire social détient plus de 10% du capital social)
- Non renouvellement du mandat

Événements touchant l'entreprise sur décision judiciaire prononcée à son encontre:

- Redressement judiciaire
- Liquidation judiciaire
- Jugement arrêtant un plan de cession

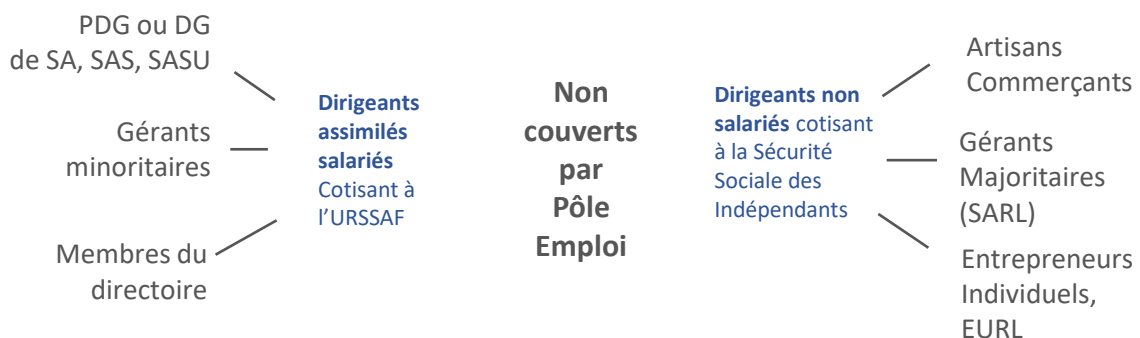
Événements touchant l'entreprise sur décision amiable sous contrainte économique :

- Dissolution anticipée
- Cession
- Fusion, absorption
- Restructuration profonde

2

Tous concernés

La GSC s'adresse aux entrepreneurs quelque soit leur statut dès lors que la société est inscrite au Registre du commerce et des sociétés et/ou au Répertoire des métiers et que les dirigeants ne sont pas couverts par Pôle Emploi.



3

Comment ça marche

L'assurance GSC permet un maintien de revenu pendant une période définie (12, 18 ou 24 mois) après un délai de carence de 12 mois.

Formules 55 et 70 : vous garantissent 55% et 70% de votre revenu net fiscal professionnel

Créateurs et repreneurs : société de moins de 3 ans, pas de revenu professionnel ou inférieur à 20 568€, indemnité forfaitaire de 5 988€, cotisation annuelle de 420€

**La GSC est un service dont vous pouvez bénéficier
grâce à votre adhésion à l'UE35**

Depuis 40 ans l'association GSC protège les femmes et les hommes créateurs d'emploi

www.gsc.asso.fr